

Circulaire

Générale

colonial

Circulaire n° n°39 Circulaire ministérielle n° 227 C/3 du 30 octobre 1923, relative à une modification apportée au règlement du 2 août 1912, sur le fonctionnement des services médicaux aux colonies.

n°39

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
2 août 1923

Numéro JO
n° 324 du 30/11/1923

Date du numéro
30 novembre 1923

TEXTE INTÉGRAL

L'article 11 chapitre du titre du règlement du 2 août 1912 sur le fonctionnement des services médicaux aux colonies est modifié comme suit : 1° Est supprimé le membre de phrase final du deuxième alinéa, ainsi conçu : « les médecins hors cadres ne peuvent être chargés de 2° Est supprimée la phrase finale du 3° alinéa, ainsi conçue « sauf décision motivée du Chef de la Colonie soumise à l'approbation du Ministre les médecins hors cadres ne concourent pas aux fonctions de Directeur et de Chef du service de santé provisoire

Le Ministre des colonies A. Sarrut